

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Route départementale N°135 Bis

Travaux de renouvellement de la couche de
roulement et de reprise des îlots du tourne-à-
gauche

Commune de **SAINT-AVE**

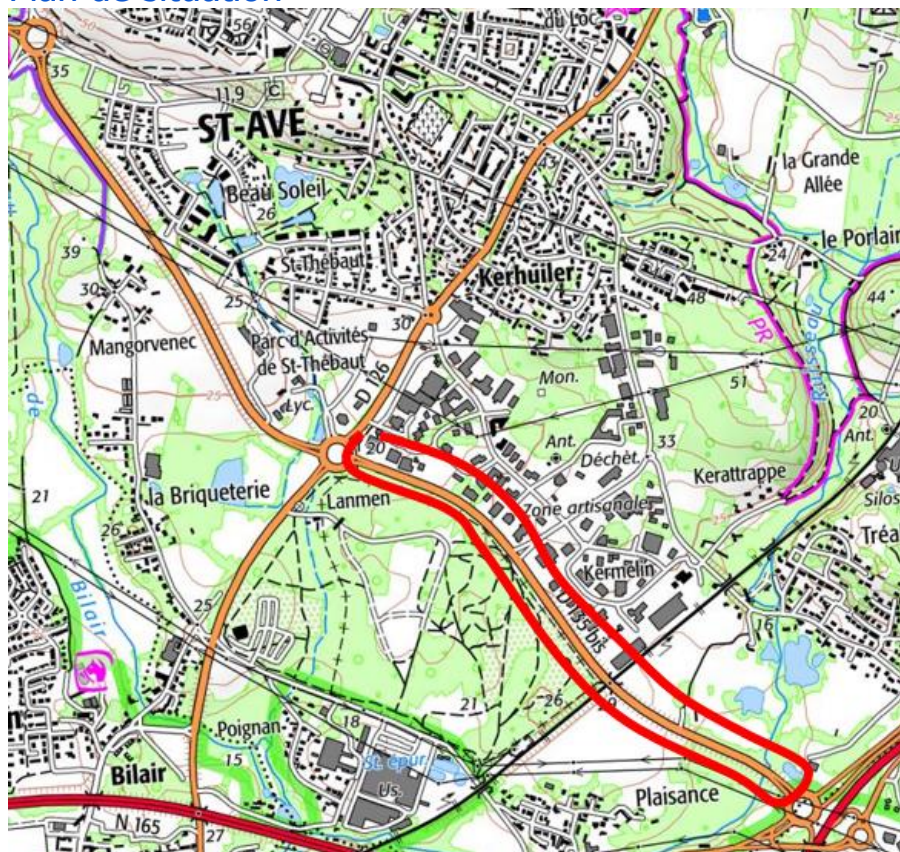
Juillet 2023

Objet de l'opération

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales 2023, le département du Morbihan a décidé de renouveler la couche de roulement de la RD 135 Bis dans sa section comprise entre les giratoires de Kermelin et Tréalvé, et de reprendre les îlots du tourne-à-gauche de la Z.A. de Kermelin, sur le territoire de la commune de Saint-Avé.

Les travaux permettront de pérenniser la structure de chaussée et d'améliorer les conditions de sécurité des usagers.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement
(Suivi chantier : ATD Sud Est – SERD de Vannes / Saint-Avé)

Montant de l'opération : 294 649,20 € TTC

Les travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS Centre Ouest.

Les travaux sont intégralement pris en charge par le département du Morbihan.

Contenu des travaux de réparation de l'ouvrage

Les travaux portent sur le renouvellement de la couche de roulement en béton bitumineux de la RD 135Bis, la reprise des îlots du tourne-à-gauche de la ZA de Kermelin, et le remplacement des joints du passage supérieur situé au-dessus de la voie SNCF.

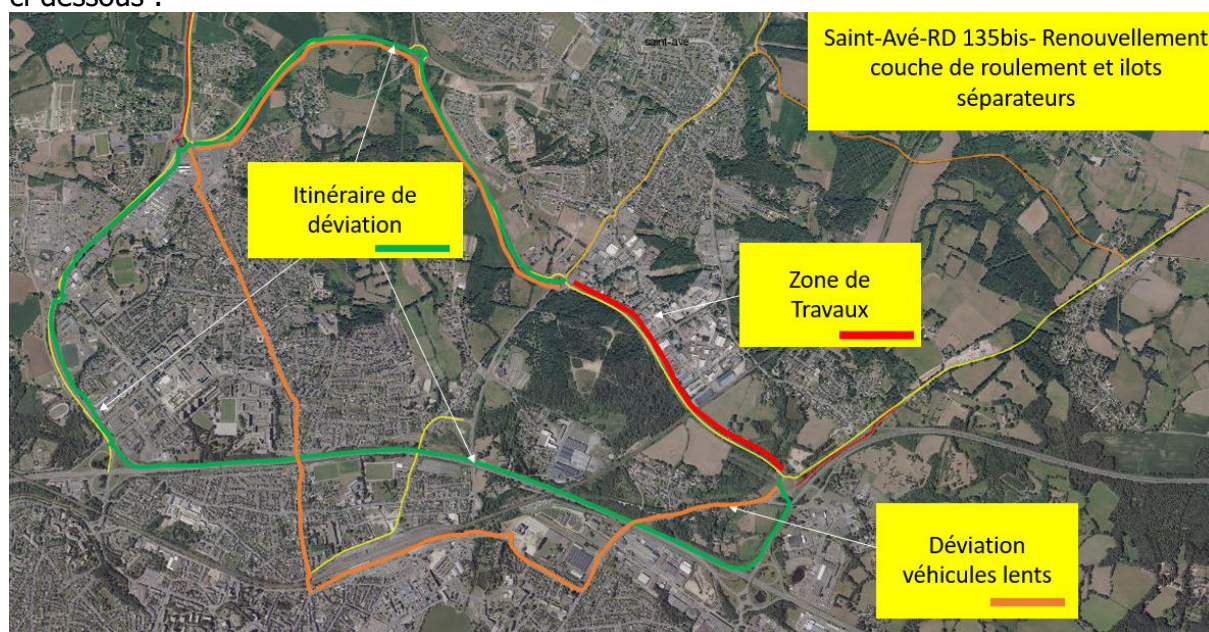
Organisation des travaux

Les travaux sont programmés du 24 juillet au 3 Août pour une durée prévisionnelle de huit jours.

En ce qui concerne l'exploitation, hormis le remplissage des îlots directionnels réalisé de jour sous alternat, l'ensemble des travaux sera réalisé de nuit sous déviation, dans une plage horaire comprise en 20h00 et 6h00.

Information et déviations durant les travaux de réparation

Les travaux nécessiteront la mise en place de deux itinéraires de déviation suivant les principes ci-dessous :



Itinéraires des déviations :

L'accès des riverains ainsi que la réouverture à la circulation seront rétablis en dehors de la plage horaire des travaux, ainsi que les week-ends et jours fériés.

Modalités de transport collectif en liaison avec les autorités organisatrices de transports

Les services de transport ont été informés des contraintes et modalités de circulation à prendre en compte durant la période des travaux.



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
Restez vigilant et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers
dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

[**routes@morbihan.fr**](mailto:routes@morbihan.fr)

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.